



2023

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière  
[www.officierdeport.com](http://www.officierdeport.com)

---

Brest, jeudi 28 septembre 2023

## Point de situation

Objet : réunion informative concernant nos statuts et revalorisations indiciaires

Présent : les DRH de la DGITM et de la DGAMPA, le SNOP FO et LE SNOP GCT

Cette réunion informative concernant nos demandes d'évolution statutaire afin entre autres d'accroître notre vivier de recrutement et revaloriser nos grilles indiciaires.

### Concernant le OPA :

#### 1 - Recrutement

Administration :

Statuts : pouvoir ouvrir le concours interne au niveau CAP (gens de mer) et à d'autres agents de la fonction publique gravitant autour du monde maritime. Par contre cette deuxième option n'est pas possible en externe ce qui bloque les recrutements d'auxiliaires de surveillance.

SNOP FO :

Se serait recruté des personnes n'ayant pas les formations et expériences adéquates pour occuper les responsabilités d'un OPA.

De plus une telle baisse de niveau peut entraîner à court ou moyen à terme une dévalorisation de la reconnaissance des OPA avec une réduction indiciaire. Et surtout cela permettra à la DG AMPA de créer le grand corps technique maritime de catégorie C qu'elle souhaite mettre en place le plus tôt possible. La disparition des lieutenants est en marche.

Le SNOP FO reste fermement opposé à ce niveau de recrutement et demande à conserver au minimum le niveau IV soit celui du bac.

Le SNOP FO demande que la possibilité pour des personnels gravitant à terre et ayant 5 ans d'ancienneté de s'inscrire en externe.

Ici l'administration veut clairement transférer tous les agents étatiques gravitant autour du monde maritime et qu'elle n'arrive pas à reclasser vers les postes d'officiers de ports adjoint. En profitant au passage pour dévaloriser le corps des OPA. Cela n'est pas acceptable.

#### 2 -Revalorisation indiciaire:

Administration :

- proposition de création d'un grade exceptionnel de 7 échelons ouvrant à l'indice IM 510 et terminant

---

SNO

P FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière  
SNOP FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière  
46 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS

Site [www.officierdeport.com](http://www.officierdeport.com)

Mail [snopforceouvriere@gmail.com](mailto:snopforceouvriere@gmail.com)

Facebook <https://www.facebook.com/groups/officiersdeport>

Secrétaire général : **Stéphane Lucas**, Commandant adjoint du port de Brest - tél 06 03 32 70 92

SGA : **Olivier Chemineau** Lieutenant de port GPMM - 06 85 79 60 82 / **Loïc Sinquin**, Commandant de port du GPMB - tél 06 64 49 92 44



2023

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière  
[www.officierdeport.com](http://www.officierdeport.com)

---

à l'indice 600. Conditions: être au 6<sup>ème</sup> échelon + avoir servi 5 ans.

SNOP FO : cela va dans le bon sens mais qu'en est-il des taux de promotions ? Et, est-ce compatible dans le temps avec un recrutement au niveau III ? Pas d'information sur les taux Pro/Pro.

### 3 - Temps de grade :

Administration :

Il faut prendre en compte que tous les agents ne débutent pas au 1<sup>er</sup> échelon mais bien au 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> échelon.

SNOP FO :

Cela peut être vrai pour les détachements et les personnels venant de la marine nationale mais pas pour le reste, en particulier pour les lieutenants de la marine marchande.

### 4 - Responsable de capitainerie :

Administration :

- Pas de refonte du système de liste actuelle. Mais revalorisation de la grille de responsable de capitainerie qui doit rester un boost de carrière.

SNOP FO :

la majeure partie des responsables de capitainerie préféreront passer au grade exceptionnel plutôt que responsable de capitainerie. Et ceux occupant des postes de responsable de capitainerie ne pouvant pas encore accéder à l'échelon exceptionnel ne reste pas assez longtemps pour y avoir droit. Au final cela ne profitera à personne. C'est une usine à gaz démontrant la méconnaissance totale de nos métiers.

### **Concernant les OP :**

Administration :

Statut : le temps d'accès au concours pour les lieutenants passe de 5 ans à 4 ans.

Le concours interne prend en compte, comme pour les lieutenants, des équivalences des acquis de 8 ans dans le milieu maritime et portuaire

Indiciaire: augmentation des grilles sommitales des HC et CPC

SNOP FO:

Au final RIEN pour les C2 et les C1 alors que c'était une de nos principales revendications. Nous ne sommes pas près de recruter. Ou plutôt si, mais par voie de passerelle, sans concours, au profit des officiers de marine. Cela a déjà commencé à Nouméa avec la nomination au poste de commandant d'un officier de marine qui plus est formé durant 6 mois par un ex-OP en retraite. Comme quoi ils ne sont pas directement transposables. Le SNOPFO demande une revalorisation de l'ensemble des grilles indiciaires de capitaines afin de s'aligner sur celui des attachés qui nous est présenté.

---

SNO

P FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière  
SNOP FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière  
46 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS

Site [www.officierdeport.com](http://www.officierdeport.com)

Mail [snopforceouvriere@gmail.com](mailto:snopforceouvriere@gmail.com)

Facebook <https://www.facebook.com/groups/officiersdeport>

Secrétaire général : **Stéphane Lucas**, Commandant adjoint du port de Brest - tél 06 03 32 70 92

SGA : **Olivier Chemineau** Lieutenant de port GPMM - 06 85 79 60 82 / **Loïc Sinquin**, Commandant de port du GPMB - tél 06 64 49 92 44



2023

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière  
[www.officierdeport.com](http://www.officierdeport.com)

---

L'augmentation des indices de HC et CPC n'a pas vraiment de sens pour la plupart de ceux qui peuvent y prétendre car les conditions d'accès sont bien trop difficiles. D'ailleurs après 3 ans voir bientôt 4 ans de sa mise en place seulement 30 % des personnes occupants ces postes sont réellement éligibles. C'est un miroir aux alouettes.

Rien sur le fait d'exister en dehors du code des transports et de nos missions.

Rien sur le lien indiciaire et indemnitaire.

Conclusion :

Globalement l'administration nous tend un piège. Au travers d'une revalorisation de certaines grilles indiciaires très peu accessible pour l'ensemble des OPA et OP l'administration rabaisse le niveau des OPA à celui d'un CAP et à terme celui des OP ???? Tout cela afin de pouvoir créer au profit de la DG AMPA son grand corps de techniciens de la mer de catégorie C+ voir B- ou bien évidemment ils seront les grands chefs à la place des OP.

Les échanges continuent, mais je vous invite à vous positionner vis-à-vis du mouvement sociale déposé par le SNOP FO le jeudi 19 oct 2023.

SG SNOP FO

---

SNO

P FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière  
SNOP FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière  
46 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS

Site [www.officierdeport.com](http://www.officierdeport.com)

Mail [snopforceouvriere@gmail.com](mailto:snopforceouvriere@gmail.com)

Facebook <https://www.facebook.com/groups/officiersdeport>

Secrétaire général : **Stéphane Lucas**, Commandant adjoint du port de Brest - tél 06 03 32 70 92

SGA : **Olivier Chemineau** Lieutenant de port GPMM - 06 85 79 60 82 / **Loïc Sinquin**, Commandant de port du GPMB - tél 06 64 49 92 44